

Communiqué de presse

Date 27 février 2018
Contact Matthias Fluri
Tél 031 915 10 10
E-Mail matthias.fluri@vssu.org

Des standards nationaux sont importants pour les entreprises de sécurité

L'Association des entreprises suisses de services de sécurité (AESS) est favorable à une réglementation harmonisée au niveau national. Elle salue la décision du Conseil fédéral de proposer d'accepter la motion « Fixer des standards minimaux nationaux pour les entreprises de sécurité » du conseiller aux États Paul Rechsteiner. Seule une solution harmonisée au niveau national permettra de fixer clairement les compétences et les exigences de qualité. En choisissant cette voie, le Conseil fédéral et le parlement soutiendraient les efforts de l'AESS et de ses entreprises membres en faveur de services de sécurité privés contrôlables et de qualité en Suisse.

L'association avait déjà soutenu la motion de la conseillère nationale Priska Seiler-Graf à l'automne 2016 ainsi que les efforts cantonaux en vue d'une harmonisation de la réglementation relative aux sociétés de sécurité privées. Elle a apporté sa contribution au concordat romand sur les entreprises de sécurité (CES) ainsi qu'à l'élaboration de son pendant alémanique (KÜPS). Sa déception fut donc grande lorsque les travaux pour le concordat alémanique furent suspendus l'an dernier et que le Conseil fédéral ne vit à ce moment-là aucune nécessité d'agir. L'AESS prend donc connaissance avec satisfaction de la proposition du Conseil fédéral du 14 février 2018 d'accepter la motion de Paul Rechsteiner demandant une réglementation nationale des standards minimaux pour les entreprises de sécurité.

Ne laisser aucune chance aux moutons noirs

L'opinion publique réclame légitimement depuis longtemps que le personnel de sécurité privé puisse attester d'une qualité minimale. Les cantons, la branche et les autres parties concernées ont tenté de répondre à cette attente, sans succès jusqu'à présent. Certains cantons ne disposent encore d'aucunes bases ou que de bases insuffisantes pour le secteur des services de sécurité. En raison de la loi sur le marché intérieur, cela induit une inégalité de traitement des sociétés et du personnel domiciliés à l'intérieur ou hors des régions disposant d'une réglementation. Les différentes conditions générées par la variation des bases légales sont choquantes et contreproductives. En outre, les

sociétés de sécurité privées actives dans plusieurs cantons sont confrontées à des coûts et des complications dus au manque d'harmonisation dans les réglementations.

L'AESS représente toutes les entreprises importantes et la grande majorité (80%) du secteur suisse de la sécurité. Il lui importe grandement que tous les cantons suisses disposent de bases légales harmonisées. C'est pourquoi, comme le Conseil fédéral, elle soutient la proposition du conseiller aux États Paul Rechsteiner et souhaite que sa motion bénéficie de l'attention nécessaire qu'elle mérite.